



Attestation dévolutive pour une succession

Par **Laurent Thibault**, le **20/12/2016** à **09:47**

Bonjour,

Mon père vient de décéder. Ma soeur et moi sommes les seuls héritiers. Il n'avait aucun bien immobilier, mais disposait d'un capital d'environ 80 000 euros.

Sa banque nous dit que si nous n'avons chargé aucun notaire du règlement de la succession, elle sera réglée directement avec nous et que pour cela, nous devons juste lui fournir une attestation dévolutive à faire établir par le notaire de notre choix.

J'ai donc contacté mon notaire, et lui ai expliqué la situation. Sa secrétaire me dit qu'il va nous falloir un acte de notoriété, et que par conséquent il faudra ouvrir un dossier de succession, pour un peu plus de 200 euros. Je lui dit mon étonnement, que la banque nous avait dit que cela n'était pas nécessaire. Elle me répond "vous ne pourrez pas y couper".

J'aimerais donc savoir :

- quelle est la différence entre une attestation dévolutive et un acte de notoriété,
- si effectivement je suis obligé d'obtenir un acte de notoriété et d'ouvrir un dossier de succession,
- si je peux lui demander ne nous fournir qu'une attestation dévolutive (65 euros environ d'après ce que j'ai vu sur internet).

Merci pour vos réponses.

Cordialement,
Laurent

Par **dobaimmo**, le **21/12/2016** à **19:26**

Bonjour,

Une attestation de dévolution successorale peut être faite par un notaire. Il s'agit du résumé de l'acte de notoriété.....

Il ne peut donc faire une attestation, s'il n'a pas fait un acte de notoriété...

"ouvrir" un dossier ne veut rien dire en soi. Vous pouvez donner mission à un notaire uniquement de faire l'acte de notoriété, à charge pour vous de vous occuper de faire la déclaration de succession et de recueillir les éléments de l'actif et du passif successoral (ce qui est en général également le travail du notaire, facultatif, si vous pensez pouvoir en faire le tour tout seul).

et effectivement, l'acte de notoriété coute un peu plus de 200€.

Cordialement

Par **Laurent Thibault**, le **24/12/2016** à **13:16**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.
C'est bien plus clair pour moi maintenant.

Cordialement,
Laurent

Par **DEVILLIERS**, le **28/01/2017** à **08:56**

Bonjour,

Veillez me fournir une attestation
dévolutive pour une succession s'il vous plait.
Merci

Cordialement

Mr Devilliers Christian

Par **jodelariege**, le **28/01/2017** à **10:34**

bonjour; Christian Devillers à qui demandez vous cette attestation? ici c'est un site juridique
,pas une étude notariale ;il faut vous adresser à votre notaire.

Par **mioque**, le **01/08/2017** à **11:47**

bonjour je suis mandataire pour ma soeur pour une assurance désséd de 4000€ la banque
me demande nue notoriété attestation dévolutive je voudrais si cette demande est obligatoir
salutation [smile25]

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent
comporter des formules de politesse ![smile25]**

Par **Gomez jose**, le **27/01/2018** à **13:51**

Bonjour l'assurance décès de ma mère s'élève à 3600 € la banque me demande une attestation dévolutive je voudrais savoir si cette demande est obligatoire merci beaucoup pour votre réponse à bientôt cordialement

Par **youris**, le **27/01/2018** à **17:28**

Bonjour,
Il vous faut prouver votre qualité d'héritier, soit par un certificat d'hérédité délivré par la mairie, soit par un acte de notoriété établi par un notaire.
SALUTATIONS

Par **Zartier**, le **23/04/2018** à **18:48**

Ma mère à fais faire une attestation devolutive au décès de mon père mais elle n'a pas régler la succession quel et le prix

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !

Par **Régine54120**, le **15/10/2018** à **13:53**

L'attestation dévolutive demandée au notaire pour la vente d'un véhicule après décès se fait attendre. Que puis je faire ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !

Par **Zrimk67**, le **12/11/2018** à **19:55**

Bonjour j'ai une petite question car j'ai l'impression d'avoir été tromper par un notaire..mon père etant malheureusement deceder il avait 3 enfant d'une 1ere unions et 2 enfants de sa derniere unions quil à eu avec ma belle mere,il nous à laisser comme héritage une assurance décès ou seul ses enfants sont beneficiaire,quelque vehicule de tres faible valeur et quelque dette,la banque pour debloquer les fonds nous à reclamer une attestation devolutives nous avons donc fait appel à un notaire celui ci nous à conseiller de renoncer à la succession comme l'assurance décès ne rentre pas dans la succession et pour ne pas avoir à payer les dettes donc ma soeur,mon frere et moi meme avons renoncer mais ma belle mere elle à changer d'avis et decider d'accepter la succession de ce faite mon demie frere et ma demie

soeur aussi vu qu'ils sont mineur..

J'ai appelé le notaire il y a 2 jours pour savoir quand on aura cette fameuse attestation et la le notaire ma dit qu'en Gros je n'avais plus à rien à voir avec ça vu que j'avais renoncé à la succession et qu'il transmettra le dit document à ma belle mere et que si on le souhaitait il fallait lui demander une copie!

J'ai peur qu'on se soit fait avoir et que du coup nos nom(à ma soeur, mon frere et moi meme)n'apparaisse pas sur l'attestation dévolutive et que ce soit ma belle mere qui reçoit tout..est ce que quelqu'un peut il me répondre si possible assez rapidement si oui ou non malgrer qu'on est renoncé nos noms figureront sur ce document et que l'on aura notre part car j'ai essayé plusieurs fois de rappeler le notaire mais il est tout le temps en rendez vous soi disant et ne me rappelle pas...merci infiniment de votre aide

Par **youris**, le **12/11/2018** à **20:12**

bonjour,

quand on renonce à une succession, on est censé n'avoir jamais été héritier.

vous n'avez donc pas à réclamer ni à recevoir un attestation dévolutive puisque vous n'êtes pas héritier.

comme vous n'êtes pas héritier, vous n'avez pas de part à recevoir.

j'ai l'impression que vous ne savez ce qu'est la renonciation à une succession, ni ses conséquences.

salutations

Par **Zrimk67**, le **12/11/2018** à **20:18**

Ben c'est le notaire qui nous à dit de faire cela comme l'assurance décès ne rentre pas dans la successions!merci pour votre réponse rapide etes vous notaire?

Par **youris**, le **12/11/2018** à **20:32**

Je ne suis pas notaire, ni avocat, ni un professionnel du droit.

je suis simplement retraité.

quand on a renoncé à une succession, on n'a jamais été héritier.

il y a sans doute une incompréhension avec votre notaire.

Par **Visiteur**, le **12/11/2018** à **20:46**

Bonjour

Sauf erreur, la renonciation à succession par un héritier qui est, par ailleurs, le bénéficiaire désigné par le défunt dans son contrat d'assurance .

Par **Zrimk67**, le **12/11/2018** à **20:46**

D'accord je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre bonne soirée

Par **Zrimk67**, le **12/11/2018** à **20:49**

Désolé je n'ai pas tout compris prisma pouvais mieux expliquer votre phrase désolé encore et merci pour vos réponses

Par **Lemoine**, le **21/11/2018** à **12:17**

Bonjour ma femme étant décédée le 17 septembre et ayant une assurance pour elle la banque me dit qu'elle m'a assuré qu'elle avait droit au paiement d'un capital de décès mais étant en concubinage depuis 34 ans la banque me réclame une attestation dévolutive pouvez-vous m'expliquer comment faire pour l'avoir et à quoi ça sert cordialement

Par **youris**, le **21/11/2018** à **13:06**

bonjour,
pouvez-vous prouver que vous êtes bénéficiaire de cette assurance ?
une attestation dévolutive sert à prouver votre qualité d'héritier d'une succession, dans votre situation, vous n'êtes pas héritier mais bénéficiaire d'une assurance.
à mon avis, il vous suffit de prouver votre identité, cela ne concerne pas la succession de votre concubine.
salutations

Par **Lemoine**, le **23/11/2018** à **11:29**

Bonjour merci pour ses renseignements mais quand j'ai souscrit cette assurance j'ai mis moi-même comme bénéficiaire j'ai téléphoné au notaire il m'a conseillé de m'arranger avec la banque qu'en pensez-vous ? le notaire ne comprend pas pourquoi il me demande ça cordialement